

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE NOBLAT

Le douze novembre deux mille quinze, à vingt heures, les conseillers communautaires se sont réunis pour le conseil communautaire à Saint-Léonard de Noblat, sous la présidence de Monsieur Alain DARBON.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 05/11/2015

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 33

**PRESENTS** : Alain DARBON, Jean-Pierre ESTRADE, Bernard POUSSIN, Bernard DUMONT, Pierre LANGLADE, Alain FAUCHER, Josiane ROUCHUT, Jean-Pierre NEXON, Franck LETOUX, Sylvette CHADELAUD, Sylvie ALAMARGOT, Sylvie AYMARD, Monique BLONDEL, Gérard BEAUBIER, Jean-Louis BREGAINT, Catherine CELESTIN, Roger CLEDAT, Estelle DELMOND, Paul DUCHEZ, Dominique GILLES, Alain GONZALES, Claudine LAFOREST, Alexandre MAZIN, Michelle MONDIT, Sébastien MOREAU, Xavier NOUHAUD, Michel PARVY, Christine RIFFAUD.

**EXCUSES** : Jean-Claude DECOUT (a donné pouvoir à Jean-Pierre NEXON), Arlette DEMAR (a donné pouvoir à Pierre LANGLADE), Camille DUDOGNON (a donné pouvoir à Sylvette CHADELAUD), Michel LE BRAS (a donné pouvoir à Jean-Louis BREGAINT), Dominique MARQUET.

Alexandre MAZIN a été élu secrétaire de séance.

### **2015-115 : SICTOM – EMPLOI AVENIR**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** l'arrêté préfectoral 2004-976 du 04 juin 2004 portant création de la Communauté de Communes de Noblat,

**Vu** l'arrêté préfectoral du 28 janvier 2014 portant modification des statuts de la Communauté de Communes de Noblat,

Monsieur le Président rappelle que la Communauté de Communes de Noblat a bénéficié d'un emploi d'avenir, à temps complet, depuis le 7 janvier 2013. La durée de ce contrat étant de 3 ans, le terme est fixé au 6 janvier 2016. Cette personne est intervenue comme rippeur, gardien de déchèterie mais elle a aussi exécuté les autres services apportés par le SICTOM comme la collecte des piles, la collecte des cartons... Cette personne ne souhaite pas voir son contrat prolongé.

Aujourd'hui, pour que le SICTOM de la Communauté de Communes de Noblat puisse continuer à fonctionner normalement et apporter les mêmes services aux différents usagers, l'Intercommunalité de Noblat souhaite continuer à offrir des possibilités de reconversion à du public en difficulté, grâce à des emplois aidés.

Monsieur le Président propose de créer un autre poste d'agent du SICTOM dans le cadre du dispositif « Emploi d'avenir ». Ce contrat sera d'une durée initiale de 12 mois renouvelables expressément, dans la limite de 36 mois après renouvellement de la convention, et la durée du travail est fixée à 35 heures par semaine.

### **Le conseil communautaire, après en avoir délibéré par 32 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention**

**Approuve** la création d'un emploi d'avenir, pour assurer la fonction d'agent du SICTOM, pour une durée de travail hebdomadaire de 35 heures pour une durée initiale d'un an renouvelable.

**Autorise** Monsieur le Président à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires à la signature d'un CUI/CAE conventionné avec l'Etat et l'obtention des aides du Conseil Départemental de la Haute Vienne.

**Autorise** Monsieur le Président à signer tous les documents nécessaires.

Fait et délibéré à Saint Léonard de Noblat les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le 13 novembre 2015

Certifié exécutoire

Reçu à la Préfecture

le : 20.11.2015 .

Publié ou notifié

Le : 27.11.2015

Le Président,  
  
Alain DARBON

## Accusé de réception préfecture

**Objet de l'acte :** 2015-115: SICTOM - Emploi avenir

---

**Date de transmission de l'acte :** 20/11/2015

**Date de réception de l'accusé de réception :** 20/11/2015

---

**Numéro de l'acte :** 2015-115 ( [voir l'acte associé](#) )

**Identifiant unique de l'acte :** 087-248719361-20151112-2015-115-DE

---

**Date de décision :** 12/11/2015

**Acte transmis par :** Alain DARBON

---

**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :** 4. Fonction publique  
4.4. Autres categories de personnels